

PRÉFECTURE DES YVELINES - PRÉFECTURE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS -  
PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE, PRÉFECTURE DE SEINE-MARITIME  
PRÉFECTURE DE L'EURE - PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS -  
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE - PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE - PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INTERPRÉFECTORALE

## relatif au Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragages (PGPOD)

Il sera procédé à une enquête publique interpréfectorale portant sur :

L'autorisation décennale des dragages d'entretien du lot C Paris - Rouen pour le Bassin de la Seine présentée par Voies Navigables de France (VNF) au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement.

**Durée de l'enquête : du 13 mai 2013 au 21 juin 2013 inclus** soit pendant 40 jours consécutifs. Sur décision motivée de la commission d'enquête, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours. Cette enquête publique se déroulera dans les lieux suivants :

### Département de PARIS :

Mairies des arrondissements suivants : 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>

### Département de L'EURE :

Mairies d'Alizay, Amfreville-sous-les-Monts, Andé, Aubevoye, Bernières-sur-Seine, Bouafles, Connelles, Courcelles-sur-Seine, Criquebeuf-sur-Seine, Gaillon, Giverny, Herqueville, Heudebouville, Igoville, La Roquette, Le Manoir, Le Thuit, Le Vaudreuil, **Les Andelys**, Les Damps, Martot, Muids, Notre-Dame-de-l'Isle, Pitres, Pont-de-l'Arche, Port-Mort, Port-Joie, Poses, Pressagny-l'Orgueilleux, Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Just, Saint-Marcel, Saint-Pierre-d'Autils, Saint-Pierre-du-Vauvray, Saint-Pierre-la-Garenne, Tosny, Tournedos-sur-Seine, Val-de-Reuil, Vatteville, Venables, Vernon, Vezillon, Villiers-sur-le-Roule, Vironvay.

### Département de la SEINE-MARITIME :

Mairies d'Amfreville-la-Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Caudebec-les-Elbeuf, Cleon, **Elbeuf**, Freneuse, Gouy, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint, Oissel, Orival, Rouen, Saint-Aubin-les-Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-les-Elbeuf, Sotteville-les-Rouen, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière.

### Département des YVELINES :

Mairies d'Achères, Andrézy, Aubergenville, Bennecourt, Bonnières-sur-Seine, Bougival, Carrières-sous-Poissy, Carrières-sur-Seine, Chatou, **Conflans-Sainte-Honorine**, Croissy-sur-Seine, Epône, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gargenville, Gommecourt, Guernes, Guerville, Hardricourt, Houilles, Issou, Jeufosse, Juziers, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, Le Vésinet, Les Mureaux, Limay, Limetz-Ville, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurecourt, Médan, Méricourt, Meulan, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Moisson, Montesson, Mousseaux-sur-Seine, Poissy, Porcheville, Port-Villez, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, Sartrouville, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Villennes-sur-Seine.

### Département des HAUTS-DE-SEINE :

Mairies d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Clichy, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Meudon, **Nanterre**, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne.

### Département de la SEINE-SAINT-DENIS :

Mairies d'Épinay-sur-Seine, l'Île-Saint-Denis, **Saint-Denis**, Saint-Ouen.

### Département du VAL-DE-MARNE :

Mairies de Charenton-le-Pont, Ivry-sur-Seine, **Créteil**.

### Département du VAL D'OISE :

Mairies d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis, Herblay, La Frette-sur-Seine, Haute-Isle, La Roche-Guyon, Vetheuil.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre, destiné à recueillir les observations du public sera déposé dans les mairies soulignées ci-dessus où il pourra être consulté durant les horaires habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique sera déposé, durant toute la durée de celle-ci, dans les préfectures des Yvelines, de Paris (préfecture de la Région Île-de-France), de la Seine-Maritime (préfecture de la Région Haute-Normandie), de l'Eure, du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise et durant la même période.

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public par voie électronique dans les communes susmentionnées.

Il sera également consultable et téléchargeable sur le site [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

La mairie de Conflans-Sainte-Honorine (63 rue Maurice Berteaux 78700 - CONFLANS-SAINTE-HONORINE) est désignée comme siège de l'enquête publique. Toute correspondance relative à cette enquête pourra y être adressée, à l'attention du président de la commission d'enquête.

### Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par ordonnance du Tribunal administratif de Versailles :

#### • Président de la commission d'enquête :

Monsieur Edmond CHAUSSEBOURG, ingénieur

#### • Membres titulaires de la commission d'enquête :

Monsieur Henri JOLIMET, ingénieur général du génie rural des eaux et forêts,

Monsieur Michel ABAUTRET, retraité de la Marine Nationale,

Monsieur Bruno FERRY-WILCZEK, architecte urbaniste et environnement,

Monsieur Gilles BRUN, docteur en chimie appliquée.

#### • Membres suppléants de la commission d'enquête :

Monsieur Claude DURAND, agriculteur en retraite,

Madame Marie-Chantal MOULET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état.

### Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et lui fournir toutes précisions utiles sur ce dossier aux lieux, dates et horaires suivants :

Dép.	Lieux des permanences	Jour	Date	Horaire
94	Mairie de Créteil Place Salvador Allende 94000 - CRETEIL	Jeudi	16 mai 2013	14h00 à 17h00
		Jeudi	6 juin 2013	14h00 à 17h00
75	Mairie de Paris 1er 4 place du Louvre 75001 - PARIS	Mardi	14 mai 2013	14h00 à 17h00
		Mercredi	29 mai 2013	14h00 à 17h00
		Vendredi	7 juin 2013	14h00 à 17h00
93	Mairie de Saint-Denis 2 place Victor Hugo 93200 - SAINT-DENIS	Jeudi	30 mai 2013	14h30 à 17h30
		Mardi	18 juin 2013	14h30 à 17h30
92	Mairie de Nanterre 88 rue du 8 mai 1945 92000 - NANTERRE	Jeudi	23 mai 2013	14h30 à 17h30
		Mardi	4 juin 2013	14h30 à 17h30
		Jeudi	20 juin 2013	14h30 à 17h30
78	Mairie de Conflans-Sainte-Honorine 63 rue Maurice Berteaux 78700 - CONFLANS-SAINTE-HONORINE (Commune Siège de l'enquête)	Jeudi	16 mai 2013	16h00 à 19h00
		Mercredi	29 mai 2013	13h30 à 16h30
		Mardi	4 juin 2013	14h00 à 17h00
		Jeudi	13 juin 2013	16h00 à 19h00
		Vendredi	21 juin 2013	15h00 à 18h00
78	Mairie de Mantes-la-Jolie 31 rue Gambetta 78200 - MANTES-LA-JOLIE	Samedi	25 mai 2013	9h00 à 12h00
		Mardi	4 juin 2013	16h00 à 19h00
		Vendredi	21 juin 2013	14h00 à 17h00
27	Mairie des Andelys Avenue du Général De Gaulle 27700 - LES ANDELYS	Mercredi	15 mai 2013	14h00 à 17h00
		Vendredi	31 mai 2013	14h00 à 17h00
		Mercredi	5 juin 2013	14h00 à 17h00
		Mardi	11 juin 2013	14h00 à 17h00
76	Mairie d'Elbeuf Place Aristide Briand 76500 - ELBEUF-SUR-SEINE	Mercredi	19 juin 2013	14h00 à 17h00
		Lundi	13 mai 2013	14h00 à 17h00
		Vendredi	24 mai 2013	14h00 à 17h00
		Vendredi	7 juin 2013	14h00 à 17h00
		Vendredi	21 juin 2013	14h00 à 17h00

L'établissement public Voies Navigables de France (VNF) est responsable du projet mis à l'enquête.

Toutes informations concernant ce dossier pourront être obtenues auprès de Voies Navigables de France - VNF - Direction Interrégionale du Bassin de la Seine - 2 quai de Grenelle - 75732 - Paris Cedex 15 Tél : 01-44-06-19-59.

A l'issue de la procédure, toute personne intéressée pourra prendre connaissance dans les préfectures des Yvelines, de Paris (préfecture de la Région Île-de-France), de la Seine-Maritime (préfecture de la Région Haute-Normandie), de l'Eure, du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise et dans les mairies concernées, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête ainsi que sur le site internet de préfecture des Yvelines ([www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.